

Le budget—M. G. Wilson

hésiter à nous les communiquer car nous n'avons pas la prétention de tout connaître. Nous voulons travailler de façon constructive. Je crois que la question des intérêts à payer sur le déficit est suffisamment grave pour que tous les députés fassent cause commune et pour qu'ils s'efforcent de la régler de façon harmonieuse.

• (1720)

Nous ne pouvons plus continuer d'hypothéquer l'avenir pour payer nos dépenses actuelles et passées. C'est pour cela que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que le but de ce budget était de préparer l'avenir au lieu de l'hypothéquer.

Le budget parle du grand obstacle qui se dresse devant nos progrès futurs et qui nuit à notre croissance, la hausse soutenue de la dette nationale. Ce budget vise à faire tomber cet obstacle. Les mesures prises sont dures, mais elles sont nécessaires, absolument nécessaires. Personne de ce côté-ci ne prend plaisir à augmenter les impôts ou réduire le financement des programmes, mais il n'en demeura pas moins que c'est l'insouciance, les dépenses inutiles et la prodigalité extrême de ceux qui nous ont précédés qui sont, dans une large mesure, à l'origine de cette situation. Nous devons faire face à la musique maintenant. Le problème du déficit est réel. Ce n'est pas une illusion de l'esprit. Il ne va pas se résorber de lui-même. Il faut donc s'y attaquer maintenant. Autrement, nous manquerions à nos responsabilités envers ceux qui nous suivront. Nous laisserons nos enfants aux prises avec une crise grave, une véritable crise, à mon avis.

En terminant, je tiens à dire qu'à mon avis, le ministre des Finances a façonné un budget qui relève le défi que représente la dette nationale, un budget qui protégera l'avenir du Canada. Ce budget fait appel à la participation de tous pour que tous puissent en profiter un jour. C'est notre avenir qui est en jeu. Le succès de ce budget dépend de l'engagement et de la compréhension de tous les Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai entendu le député de Swift Current dire que tous les Canadiens devraient participer davantage à la lutte contre le déficit, et je crois que c'est le cas de la majorité des Canadiens.

Avant la présentation du dernier budget et de la plupart des budgets, nous avons entendu les gens d'affaires et les groupes de pression représentant le milieu des

affaires dire qu'il fallait réduire le déficit. Je suppose donc que ce groupe est prêt à faire sa part.

Je vais rappeler au député quelque chose que j'ai rappelé à un de ses collègues il y a quelques instants, soit une étude effectuée récemment par M. John Orr. Dans cette étude, M. Orr examine les impôts payés par les sociétés et par les particuliers dans les années 50. A cette époque, 75 p. 100 des recettes gouvernementales provenaient de l'impôt sur le revenu. Les deux secteurs payaient environ le même montant.

Selon M. Orr, si nous appliquions le même principe aujourd'hui, c'est-à-dire si l'impôt des sociétés était égal à celui des particuliers, ce budget nous aurait donné un excédent de 18,5 milliards de dollars. Au lieu de cela, le ministre et son gouvernement ont choisi un déficit dépassant les 30 milliards de dollars. Comme les gens d'affaires sont parmi les plus ardents partisans de la réduction du déficit, le député peut-il expliquer pourquoi son gouvernement et pourquoi le ministre des Finances ne les ont pas pris au mot et n'ont pas commencé à imposer les sociétés au même niveau que dans les années 50, époque où le Canada n'avait pas de problème de déficit?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question et aux observations du député de Mackenzie.

Je n'ai pas examiné l'étude dont il parle, mais les temps ont changé depuis les années 50. La population de ce pays a probablement doublé. Il y a beaucoup plus de contribuables. Je peux vous dire que les entreprises sont pratiquement imposées à un taux de 50 p. 100. Je ne connais ni particuliers ni sociétés qui fassent de l'argent et échappent à l'impôt à l'exception—je désire mentionner cette exception, car je sais que c'est la marotte du député—de ces 60 000 ou 80 000 sociétés «rentables» qui ne paient pas d'impôts.

Le député d'en face sait très bien que 95 p. 100 de ces sociétés sont de petits entrepreneurs ou des agriculteurs canadiens. La raison pour laquelle elles affichent des bénéfices sur leur déclaration et ne paient pas d'impôt, c'est qu'elles ont légitimement le droit d'utiliser les pertes des années passées pour réduire leurs gains de l'année de déclaration, ainsi que les crédits d'impôt au titre de l'investissement. Si un contribuable, particulier ou société, fait certains investissements il avait le droit par le passé à des crédits d'impôts qui diminuaient le montant payable. C'est la brève réponse que l'on donne lorsque